

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Riotord (salle polyvalente),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Maryline SOUTRENON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **21**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

- Pour : **22**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**
- Blanc : **0**
- Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoir : M. CIBERT Gilles donne pouvoir à M. JURY Gilles.

Date de convocation :

Le 10 novembre 2022

Date d'affichage :

Le 10 novembre 2022

M. le Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire en date du 4 juillet et du 3 octobre 2005 décidant la prise de la compétence « collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés », et décidant de procéder à une représentation-substitution au sein des deux SICTOM du territoire concernés par le transfert de cette compétence (Tence, renommé depuis « Entre Monts et Vallées », et « Velay-Pilat »).

DELIBERATION N° :
DC/2022-11-14/17

OBJET DE LA SEANCE :
Ordures ménagères

**SICTOM Entre Monts et
Vallées**

Rapport d'activités 2021

A cet effet, il précise que conformément à la réglementation le SICTOM Entre Monts et Vallées a transmis à la Communauté de Communes son rapport d'activités 2021 détaillant le fonctionnement de ce service au cours de l'année écoulée, et propose au Conseil Communautaire d'en prendre connaissance :

- Structure : 4 intercommunalités concernées
- Territoire d'une superficie de 906,8 km²
- Compétences : collecte OM, collecte sélective, déchetteries et traitement (OM et déchetteries)
- Gouvernance : Conseil Syndical et Bureau
- Organisation du service :
 - Installations : siège SICTOM, trois déchetteries (Dunières / Chambon / Monastier), un centre d'enfouissement technique (Tence) et 162 écopoints
 - Personnel : 20 personnes - 4 tournées
 - Matériels : 7 camions (5 OM + 2 tri sélectif)
- Bilan technique :
 - Collecte :
 - Fréquence collecte :
 - OM : 1 fois par semaine (seuls les gros producteurs sont ramassés deux fois par semaine)
 - Tri sélectif (écopoints) : entre 1 fois toutes les deux semaines, à 1 à 2 fois par semaine

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111417-DE
Reçu le 25/11/2022

- Nombre conteneurs :
 - Individuels OM : 15 140 bacs
 - Ecopoints tri sélectif : 563 (emballages : 195 - papier : 170 - verre : 198)
- Evolution tonnages :
 - OM : 4 272,78 tonnes (dont 932,73 tonnes pour la CCPM)
 - Tri sélectif : 2 309,08 tonnes (emballages : 449,94 tonnes - papier : 587,42 tonnes - verre : 1 271,72 tonnes)
 - Déchetteries : 5 082,17 tonnes (dont 18 936 tonnes pour Dunières)
- Kilomètres parcourus : 101 000 kms
- Gasoil consommé : 61 402 litres
- Traitement :
 - CET Tence : autorisation d'exploitation jusqu'au 31 octobre 2016 - site fermé - biogaz : non indiqué - lixiviats : 8 726 m3 traités
 - ALTRIOM :
 - 4 270 tonnes traitées (3 327 tonnes de Tence - 945 tonnes du Monastier)
 - Déchets sortants 2021 : recyclables (16%), compost (9%), combustibles CSR (31%), autres déchets enfouis (19%) et inertes (26%)
 - Centre de tri de Firminy : 1 009 tonnes traitées
 - Verre : 1 272 tonnes traitées
 - Composteurs distribués : 51 en 2021 (675 jusqu'au 31.12.2020)
- Finances :
 - Fonctionnement
 - Dépenses : non indiquées
 - Recettes : rachat déchets : 264 303 € - contribution collectivités : 3 049 103 € (dont CCPM : 787 947 €)
 - Investissement : non indiquées
 - Fiscalité : la CCPM est à la TEOMi (taxe incitative) ; les 3 autres EPCI sont à la TEOM
- Communication – Prévention : programme d'animations (habitants et écoles), modernisation flotte de véhicules, visite déchetteries et CET, bulletin d'informations SICTOM, conseil compostage et site internet
- Orientations 2022 : non indiquées

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- prend note du rapport d'activités 2021 du SICTOM Entre Monts et Vallées dans le cadre de la compétence « ordures ménagères »,
- émet un avis favorable sur ce rapport en souhaitant qu'un détail des dépenses du SICTOM soit indiqué à l'avenir.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET - Président,

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111417-DE
Reçu le 25/11/2022



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le